



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 11 décembre 2024

(131)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd’hui, à 16 h 16, dans la pièce B30 de l’édifice du Sénat du Canada sous la présidence de l’honorable Denise Batters (vice-présidente).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Audette, Batters, Carignan, c.p., Clement, Moreau, Oudar, Pate, Prosper et Tannas (9).

Participant à la réunion : Iryna Zazulya et Emilie Doyon, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 30 mai 2024, le comité entreprend son examen du projet de loi C-320, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (communication de renseignements à la victime).

TÉMOINS :

Colin Carrie, député, Oshawa, Ontario, parrain du projet de loi.

Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada :

Chad Westmacott, directeur général, Sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Secteur de la prévention du crime.

Service correctionnel Canada :

Katherine Cole, directrice principale, victimes, inclusion et engagement, Secteur des affaires publiques, culture et l’engagement;

Katherine Belhumeur, directrice générale, Direction des programmes et de la réinsertion, Secteur des opérations et programmes correctionnels;

Kirstan Gagnon, commissaire adjointe, Secteur des affaires publiques, culture et l’engagement.

Commission des libérations conditionnelles du Canada :

Lawrence Chow, directeur général, Division des politiques, de la planification et des opérations.

À titre personnel :

Lisa Freeman, militante pour les droits des victimes.

Colin Carrie et Lisa Freeman font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 15, la séance est suspendue.

À 17 h 23, la séance reprend.

Kirstan Gagnon fait une déclaration puis, avec Chad Westmacott, Katherine Cole et Lawrence Chow, répond aux questions.

À 18 h 11, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Vincent Labrosse